

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 21/11/16
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 02/12/16
Affichage le : 26/12/16
Transmission préfecture le : 26/12/16
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20161216-lmc195937-DE-1-1
Du : 26/12/16
Délibération exécutoire le : 26/12/16

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 16 décembre 2016

**POLITIQUE A02 SOLIDARITÉ TERRITORIALE
APPROBATION DE L'ÉLARGISSEMENT DES MEMBRES
DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC ACTIVITY'**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de Revenu Minimum d'Insertion et créant un revenu minimum d'activité,

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu le code de l'action sociale et des familles version consolidée au 27 mars 2010, Titre VI : Lutte contre la pauvreté et les exclusions et notamment le chapitre 2 : Revenu de Solidarité Active,

Vu les articles 98 et 122 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, et des décrets d'application,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 18 décembre 2014 approuvant la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) agence départementale d'insertion des Yvelines, l'adhésion du Département à ce GIP et autorisant le Président à en signer la convention constitutive et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la création du GIP et à son approbation par les services de l'Etat,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015110-0001 du 20 avril 2015 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence départementale d'insertion des Yvelines »,

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du GIP agence départementale d'insertion en date du 09 novembre 2016, approuvant la convention constitutive modifiée par l'extension de ses membres,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant que la politique d'insertion est par essence partenariale,

Considérant que la création d'une agence d'insertion sous forme de groupement d'intérêt public et que l'élargissement de ses membres permet de construire des solutions collectives pour les bénéficiaires du RSA comme pour l'ensemble des publics en insertion,

Sa Commission Emploi, Affaires Sanitaires, familiales et sociales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la convention constitutive modifiée par l'extension des membres du GIP agence départementale d'insertion, jointe à la présente délibération.

Approuve la poursuite de l'adhésion du Département au GIP agence départementale d'insertion en cas d'adhésions ultérieures de nouveaux membres.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention constitutive modifiée du GIP agence départementale d'insertion, et toute nouvelle convention constitutive ultérieure visant à valider l'adhésion de nouveaux membres.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 16 décembre 2016

APPROBATION DE L'ÉLARGISSEMENT DES MEMBRES DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC ACTIVITY'

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (42) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Philippe Brillault, Pierre Fond à Pierre Bédier, Janick Géhin à Karl Olive, Marcelle Gorguès à Ghislain Fournier.